



SEANCE DU 12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin, à 20h30, le Conseil Municipal de Montdragon, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Convocation : 02/06/2023

Etaient présents : Mmes CHANUSSOT. CORBIERE. GRIALOU. MASSOUTIER. RIVIERE. Mrs BERMOND. BLANQUET. BRAHMI. D'HOSTINGUE. LAFON. ROQUES. VERNHES.

Excusé : M SOULE a donné procuration à M D'HOSTINGUE.

Absente : Mme ANDRIEU

Monsieur Didier BERMOND a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit.

Délibération n° 2023-13 : Approbation du projet de modification des statuts du SMAH du

Dadou

Le Comité Syndical du SMAH du DADOU a, par la délibération N° 2023-010 en date du 7 avril 2023, approuvé le projet de modification des statuts dudit syndicat.

Cette modification des statuts a pour objet le changement d'adresse du siège social et des locaux du SMAH du Dadou.

En application de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de chaque commune ou communauté membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification de ces statuts, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

VU le projet de modification de statuts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **SE PRONONCE EN FAVEUR** de la modification des statuts, telle qu'elle résulte des statuts annexés à la présente délibération,
- **APPROUVE** la délibération du Comité Syndical du SMAH du DADOU portant modification des statuts du Syndicat et les statuts correspondants.

Vente (procédure d'un bien sans maître)

Pour rappel, la mairie est devenue propriétaire d'un bien immobilier situé à Montdragon (référence cadastrale E155) attenant à celui des domaines (référence cadastrale E154). Les domaines avaient diligenté une procédure d'appel d'offres qui est restée sans suite en raison de problèmes juridiques. Un adjudicataire avait été retenu par ces derniers pour la parcelle E154 mais ce dernier ne nous a fait de courrier d'offre signée pour l'achat de la parcelle E155.

Par conséquent aucune délibération n'est possible à ce jour.

Enrochement de la Côte du Dragon

4 devis sont actuellement à l'étude et ont été présentés au conseil municipal. La décision sera prise ultérieurement.

Mur de soutènement de la Côte du Dragon

Une entreprise a été retenue pour effectuer les travaux et les commencera très prochainement.

Point sur le City-Park

Une demande de subvention a été faite à l'ANS (Agence Nationale du Sport) mais notre dossier n'a pas été retenu.

Ce dernier sera présenté à nouveau le 30 juin prochain.

Le conseil municipal a voté l'unanimité la continuité et l'aboutissement du projet même sans subvention.

QUESTIONS DIVERSES

La végétalisation de la Côte du Dragon près du blason est envisagée. Des devis vont être demandés- Possibilité de demander également des subventions.

L'enquête publique pour le PLUi a commencé le 30 mai dernier et se terminera le 30 juin prochain. Aucune retouche n'a été effectuée sur la commune de Montdragon. Un commissaire enquêteur tiendra une permanence le jeudi 22 juin de 9 h à 12 h.

Fin de la réunion à 23 h 30

